



INFORMATION RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DES PRODUCTEURS LOCAUX

Les informations recueillies sur la base de votre consentement font l'objet d'un traitement informatisé de données personnelles par le Conseil Départemental du Val d'Oise (CDVO) pour la mise en lumière du territoire et la promotion des producteurs locaux en Val d'Oise.

L'ensemble des données demandées dans les formulaires sont nécessaires à votre référencement sur les différents supports en ligne ou à leur mise à jour. Dans chaque formulaire, il est indiqué le caractère obligatoire de fournir ou non ces données.

Les destinataires de vos données sont :

- **les Directions du CDVO mobilisées pour la mise en lumière du territoire et des producteurs en Val d'Oise** : la Direction de l'environnement et du développement durable, la Direction de la communication externe et la Direction des systèmes d'information.
- **le grand public** à travers leur publication sur les sites et applications touristiques du Département du Val d'Oise.

Vos données seront conservées et mises à jour chaque année durant la durée nécessaire à la mise en lumière des territoires et à la promotion des producteurs valdoisiens.

Le CDVO met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adaptées afin d'assurer la sécurité de vos données personnelles.

Conformément au Règlement général (UE) 2016/679 sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, **vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données personnelles ainsi qu'un droit de retrait de votre consentement à tout moment et à la limitation du traitement de vos données** que vous pouvez exercer auprès du Délégué à la protection des données du CDVO :

- par courriel à dpd@valdoise.fr;
- par courrier à : **Le Délégué à la protection des données - Conseil départemental du Val d'Oise - 2, avenue du Parc - CS 20201 - 95032 Cergy-Pontoise Cedex.**

Si après avoir contacté le CDVO, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.